

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
14929	00354	2019	

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 1

Analyse et références

Affaire **Olivier MAÎTRE**

Le lundi 18 février 2019 à 15 heures 05 minutes.

Nous soussigné Maréchal des Logis-Chef

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN**COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE**

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare

Le vendredi 15 février à 07h50, je me trouvais à l'entrée de TORPES, à coté du passage à niveau. J'ai vu un objet noir dans le ciel. En même temps il était lumineux de couleur jaune. Il se trouvait en face de moi, à droite, comme si on remontait le Doubs en sens inverse. Je me suis arrêté sur le bord de la route. j'ai pris mon portable et j'ai filmé. Il était statique, ne bougeait pas, ne faisait pas de bruit. Je ne sais pas quelle taille il faisait car je ne sais pas à quelle distance il était. j'ai utilisé mon petit doigt comme repère et il faisait environ la taille de mon ongle. Je n'avais jamais vu un objet comme cela dans le ciel. Un drone fait du bruit, un ballon ne fait pas de lumière donc je me suis posé des questions.----

J'ai filmé à 08h03. Je suis remonté dans le village et quand je suis arrivé vers l'école de TORPES en allant vers ROUTELLE je l'ai revu dans le ciel. Les institutrices de l'école se sont arrêtés et m'ont demandé ce que je regardais. Je leur ai montré, et elles m'ont dit qu'il y en avait deux. Je suis resté 10 minutes à regarder. Ils ont bougé tranquillement. Je suis ensuite parti alors que les objets avaient bougé, mais peu, et en direction de BESANÇON. Je dirais qu'ils étaient à plusieurs centaines de mètres.----

Les institutrices m'ont dit que c'était des OVNIS. Il y a un avion haut dans le ciel et elles ont supposé que l'avion devait les voir. Elles sont ensuite rentrées dans l'école.----

Il faisait jour, le ciel était bleu et la visibilité était excellente, il n'y avait pas de brouillard.----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 18 février 2019 à 15 heures 15 minutes.

La personne entendue

Officier de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

[1] - M. le Préfet à BESANÇON 25000

Date de cloture

vu et transmis par :

Signature(s)

Le

[1] - Archives

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14929	00354	2019	

Nmr pièce	N° feuillet
2	1 / 3

Le lundi 18 février 2019 à 15 heures 35 minutes.

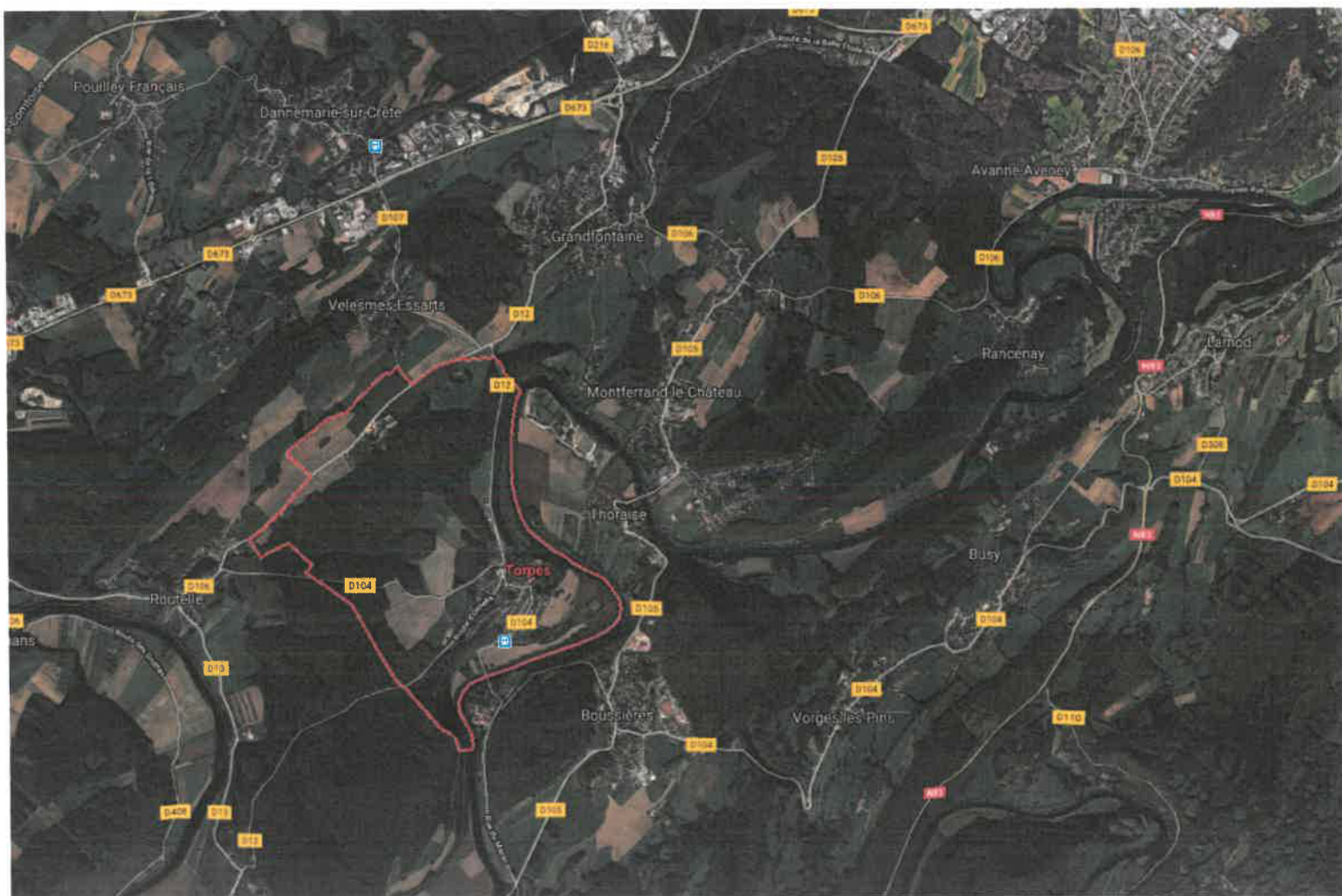
Nous soussigné Maréchal des Logis-Chef

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Sur les indications de M. , nous localisons les faits :



La commune de TORPES est située à quelques kilomètres de BESANÇON (25).

L'Officier de Police Judiciaire



Emplacement du véhicule de M.

La zone transparente bleutée représente l'emplacement estimée de l'objet, par M.

L'Officier de Police Judiciaire



Emplacement du véhicule de M.

La zone transparente bleutée représente l'emplacement estimée du du des objets, par M.

Dont procès verbal fait et clos à

le 18 février 2019 à 15 heures 45 minutes.

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE**PROCÈS VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF****PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS**

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14929	00354	2019	

Nmr pièce	N° feuillet
3	1 / 1

Le lundi 18 février 2019 à 15 heures 50 minutes.

Nous soussigné Maréchal des Logis-Chef

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Mentionnons que le 06 février 2019 à 06h30, M. [redacted] a déclaré avoir aperçu un objet volant non identifié dans un secteur proche (FRANOIS). Ce signalement a fait l'objet d'un Renseignement Administratif (PV 14929-00226-2019 de notre unité).

La carte ci-dessous montre les (3) emplacements supposés des différents phénomènes :



Les deux emplacements les plus au Sud-Ouest correspondent à ceux signalés par M. [redacted] et celui plus au Nord au signalement de M. [redacted].

Dont procès verbal fait et clos à

le 18 février 2019 à 16 heures 00 minutes.

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14929	00354	2019	

Nmr pièce	N° feuillet
4	1 / 2

Le lundi 18 février 2019 à 16 heures 05 minutes.

Nous soussigné Maréchal des Logis-Chef

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

M. nous remet deux photographies, sur lesquelles aucun phénomène lumineux, ni aucun objet ne semble visible dans le ciel



L'Officier de Police Judiciaire



Dont procès verbal fait et clos à

le 18 février 2019 à 16 heures 15 minutes.

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14929	00354	2019	

Nmr pièce	N° feuillet
5	1 / 4

Le lundi 18 février 2019 à 16 heures 15 minutes.

Nous soussigné Maréchal des Logis-Chef

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

M. nous remet trois vidéos sur lesquelles un phénomène est visible dans le ciel, en continu sur la première vidéo (MOV_0084), à seulement deux très courts instants sur la seconde (MOV-0085) et pas du tout sur la troisième vidéo (MOV_0088).

Selon M. la première vidéo concerne son premier arrêt, au Sud de TORPES, et les deux autres vidéos son 2eme arrêt, au Nord de TORPES.

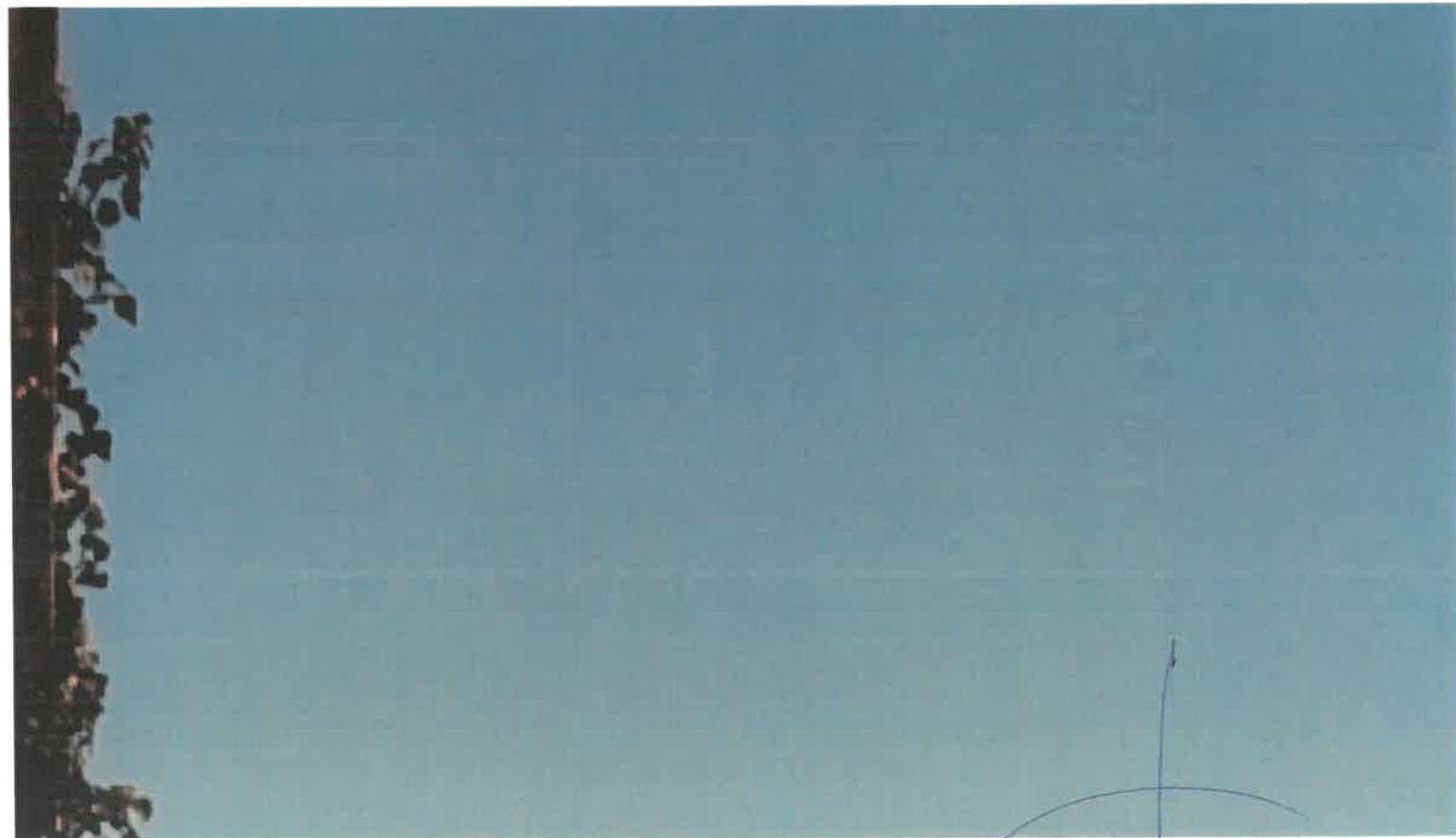
Nous extrayons des impressions d'écran des phénomènes visibles. Par ailleurs, les 3 vidéos sont gravées sur un CD-ROM joint à la présente pièce.

Sur ces extraits, le phénomène observable semble statique, foncé sur sa gauche et lumineux à droite, mais il n'est pas possible pour nous d'identifier un objet précis, ni d'évaluer la distance à laquelle il se situe.


L'Officier de Police Judiciaire



L'Officier de Police Judiciaire



L'Officier de Police Judiciaire

Dont procès verbal fait et clos à

le 18 février 2019 à 16 heures 30 minutes.
L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14929	00354	2019	

Nmr pièce	N° feuillet
6	1 / 1

Le mardi 19 février 2019 à 11 heures 45 minutes.

Nous soussigné Maréchal des Logis-Chef

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Ce jour, nous prenons contact avec le 19eme régiment du génie à BESANÇON. En effet, cette unité possède un site d'entraînement à proximité de TORPES. Notre interlocuteur, le major nous informe qu'aucun exercice impliquant un drone ne s'y est déroulé la semaine précédente.

Dont procès verbal fait et clos à

, le 19 février 2019 à 11 heures 50 minutes.

L'Officier de Police Judiciaire

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
14929	00354	2019		6	1 / 1

Le samedi 09 mars 2019 à 10 heures 55 minutes.

Nous soussigné Maréchal des Logis-Chef

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Ce jour, nous consultons la base de données BDSP, de laquelle il ressort qu'une fiche a été créée le 15 mars 2019 à 12h07, suite à un appel au COG de M. _____.

L'appelant a déclaré avoir vu le matin vers 07h50 :

« 2 ovni 1 gros et 1 petit pas très haut en altitude - noir avec reflet lumineux - forme ronde pour les 2 vu vers la gare de torpes - puis vers école - en stationnaire vers la voie ferrée puis reparti doucement direction Besançon - c'était pas de drone ni hélico ni avion chasse ni autre ... »

Sur cette même fiche, la COG du Doubs mentionne que les militaires de la COB BESANCON-TARRAGNOZ ou y résidant, ont aperçu sur le secteur de TORPES, un vol comprenant manifestement deux montgolfières.

Enfin, le gendarme _____, affecté à la COB ST-VIT, qui se trouvait ce jour là sur les lieux d'une perquisition à CHEMAUDIN, à quelques kilomètres, a lui aussi aperçu une montgolfière, vers 08h10, direction Nord.

Dont procès verbal fait et clos à _____, le 09 mars 2019 à 11 heures 10 minutes.

L'Officier de Police Judiciaire